

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 14.05.2024
Convocation faite
Le 30.04.2024**

**Délibération
N°2024-05-097**

**Avis de la CCARM sur la
demande d'autorisation
environnementale
de l'entreprise BST dans le
cadre de l'enquête publique
prévue par la procédure**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 06 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le lundi six mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (Suppléante de M. Pascal GILLAUX), M. Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (Représenté par M^{me} Mireille LARCHER), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Mireille LARCHER), M^{mes} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{mes} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Isabelle BODART (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M. Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V,

Vu les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-24 du Code de l'Environnement relatifs aux enquêtes publiques et l'article R.181-36 relatif à la consultation du public,

Vu la demande du 27 février 2023, déposée par l'entreprise Belgian Scrap Terminal (BST), d'autorisation environnementale pour un projet d'augmentation de la capacité de traitement de déchets non dangereux et l'augmentation de la surface de stockage de déchets métalliques en transit,

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-124 du 08 mars 2024, portant ouverture d'une enquête publique à compter du mardi 02 avril 2024 et ce, jusqu'au mercredi 17 avril 2024,

Entendu le Président affirmer que le Conseil de Communauté suivra l'avis du Conseil Municipal de GIVET,

Considérant la réunion du Conseil Municipal de GIVET le 02 mai 2024 à 19h00 et l'incapacité, au regard de cette date, pour la Communauté de Communes, de se prononcer dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique, soit le 02 mai 2024,

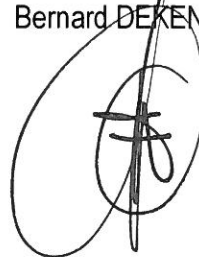
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de GIVET,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **émet** un avis favorable au projet d'augmentation de la capacité de traitement de déchets non dangereux et l'augmentation de la surface de stockage de déchets métalliques en transit de la société Belgian Scrap Terminal (BST).

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. DEKENS', enclosed within a large, loopy circular scribble.